

Syndicat des Greffiers de France

12 rue Chabanais
75002 Paris
☎ 01.40.15.09.61
Fax : 01.40.15.09.32
www.lesgreffiers.com

DECLARATION LIMINAIRE
AU COMITE TECHNIQUE DES SERVICES JUDICIAIRES
DU 30 JANVIER 2012

« La reconnaissance des greffiers », une expression bannie du vocabulaire par notre ministère.

L'année 2012 sera-t-elle aussi morose que l'année 2011 ?

Plus précisément, notre ministère va-t-il poursuivre ses réformes « au pas de charge » comme il sait si bien le faire, en nous demandant toujours plus sans jamais le moindre geste de reconnaissance.

Quand nous parlons de reconnaissance, madame la directrice, nous voulons bien sûr parler de reconnaissance financière. En ces temps où notre pouvoir d'achat est sans cesse revu à la baisse, la reconnaissance financière nous semble être malheureusement une priorité.

Quant à la reconnaissance non financière, nous n'y songeons même plus, c'est une autre époque nous dira-t-on. La

satisfaction du travail bien fait c'est du passé. Aujourd'hui, notre hiérarchie et les magistrats ont un seul objectif : faire du chiffre et rien que du chiffre par tous moyens pour obtenir leur récompense, « leur reconnaissance », la sacro-sainte prime au mérite. C'est cette culture que nous développons dans la fonction publique. Tout va pour le mieux si vous obéissez et si vous êtes performant. L'administration n'a que faire de la notion de service public, c'est la rentabilité qui prime avant tout.

Malgré tout cela, que d'encre a été versée pour nous expliquer que finalement la fonction publique n'a qu'un seul souhait : dynamiser le parcours professionnel de ses fonctionnaires, favoriser la mobilité de ceux-ci pour leur offrir des perspectives de carrière plus riches et diversifiées. Dans le même temps, notre ministère souhaite ramener le niveau de recrutement des greffiers à niveau bac.

Tout ceci n'est qu'hypocrisie et mépris.

Un autre bel exemple de ce mépris fait suite à la note du Conseil d'Etat relative à la notion de « greffier stagiaire ». Cette note, prise dans le cadre de recrutement du concours exceptionnel de greffier, le ministère s'en empare pour suppléer à ses propres carences et en dévalorisant une fois de plus notre cœur de métier. C'est une manière détournée de diminuer le temps de formation initiale pour occuper au plus vite et « coute que coute » les postes vacants depuis des mois. De plus, la durée de ce stage sera-t-elle prise en compte lors d'une demande de mutation ?

Cette situation est inacceptable. Nous sommes véritablement les laissés pour compte de ce ministère.

De qui se moque-t-on quand nous pouvons lire dans le rapport de l'un des derniers conseils des ministres de 2011 à propos de la RGPP « *Si l'on cumule l'ensemble des économies obtenues grâce à la RGPP entre 2009 et 2013, 44 Md€ auront été économisés. ... Dans un contexte de modernisation de la fonction publique, les agents publics en place ont été intéressés à ces efforts de productivité : ils ont bénéficié d'une augmentation moyenne de leur pouvoir d'achat de 10 % depuis 2007 ... Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, la moitié des économies dégagées par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite continue en effet d'être reversée aux agents. »*

Un tel discours nous laisse tout simplement sans voix.

Cette annonce est un nouvel exemple du déni de la réalité sociale et de l'absence de considération et de reconnaissance pour les personnels.

A titre d'exemple, un greffier du 1^{er} grade à l'échelon sommital percevait au 1^{er} janvier 2008 : 2470 € nets, il perçoit au 31 décembre 2011, soit quatre années plus tard : 2463 €, soit 7 euros de moins en raison d'une augmentation des cotisations retraite.

A compter du 1^{er} janvier 2012, notre traitement sera une nouvelle fois revu à la baisse avec le taux de cotisation Pensions Civiles qui passe de 8,12 à 8,39 %, soit une baisse de notre salaire de 0,27 %. Où est l'augmentation ?

A cette absence de reconnaissance, vient s'ajouter la souffrance de nos collègues acculés de travail et inquiets pour leur avenir. Nous pensons également à nos collègues des SAR qui sont dans l'incertitude depuis plusieurs mois suite aux diverses annonces faites, sans aucune concertation, tant par la direction des services judiciaires que par le secrétariat général. Que leur proposez-vous en termes d'avenir ?

Un mot sur le bilan social où il nous est annoncé 8486 greffiers au 31 décembre 2010, alors que nous n'avions que 8133 électeurs, chiffres données par la DSJ dans le cadre des élections professionnelles de 2011. 303 greffiers ont disparu, ces êtres non identifiés n'ont toujours pas été retrouvés et ne viennent pas en renfort des juridictions. Si le ministère se félicite de l'évolution du nombre de greffiers, nous dénonçons une fois de plus l'absence de recrutement de catégorie C. Sans eux, le greffier doit effectuer les tâches administratives incombant à ces agents tout en assumant leur rôle de greffier.

Je terminerai par l'annonce faite par le Garde des Sceaux, au lendemain du boycott du CTPSJ du 20 septembre, d'une

rencontre avec les organisations syndicales. A ce jour, nous sommes toujours dans l'expectative.

Alors que le Garde des Sceaux se félicite, dans son message de vœux, d'une part, des avancées qui ont pu être réalisées en 2011 grâce à une mobilisation commune, et, d'autre part, que les moyens de la justice continueront à augmenter en 2012 malgré un contexte budgétaire contraint, pour autant, il ne dit mot sur l'enveloppe du NES aux organisations syndicales qui l'interrogent. Il est vrai que c'est bien peu, comparé aux 102 millions d'euros qui ont été versés par la Fonction Publique, entre 2006 et 2011, à la société CAP-GEMINI et autres... pour faire en sorte que nous puissions travailler plus pour gagner moins. Mais, nous l'avons bien compris, la RGPP est une bonne opération financière pour les cabinets de consulting, pas pour les greffiers.

Isabelle BESNIER-HOUBEN et Annie FOUR